***Protocole de Reprise – Ecole Mondon et Yvonna bigot (23 classes )***

**Préambule :**

**La reprise de l’école s’appuie sur des règles qui transforment l’école et qui s’imposent à tous, la distanciation humaine est la première règle et elle est incontournable.** Quiconque veut pouvoir entrer dans l’école DOIT s’y conformer.

S’appuyant en premier lieu sur le Protocole Sanitaire National, sur les consignes de l’Éducation Nationale et les informations municipales (à voir avec la Mairie) sur les spécificités de la topologie et des effectifs de l’école, **le présent protocole de reprise s’impose à toute personne au sein de l’école**, parent, enfant, équipe pédagogique et toute autre personne entrant dans l’école.

**Le respect de chaque point et chaque article du protocole est obligatoire et non négociable.** Cette valeur “contractuelle“ quant aux familles désirant que leur enfant soit accueilli dans l’école sera attestée par la signature d’un engagement explicite.

***Le non-respect de ce protocole ne permettrait pas d’accueillir la famille concernée...***

**1-Les règles essentielles du Protocole Sanitaire** reprennent les points relevant de l’organisation générale de l’accueil des élèves sur le plan sanitaire et matériel et des conditions et limites de cet accueil.

Il s’agit de l’**application stricte du protocole sanitaire national**:

**2-L’accueil des élèves** présente **l’organisation tout au long d’une journée type**, de l’entrée à l’école à la sortie, la classe, les récréations, (la restauration, la garderie voir avec la Mairie)

**3-L’organisation et le suivi pédagogique** présente le **calendrier** et l ’**organisation pédagogique** quant aux groupes et quant à l’articulation entre le présentiel et “l’école à la maison“.

***L’école aujourd’hui ne sera pas l’école “comme avant“, l’environnement
pédagogique dans lequel évolueront les élèves en est modifié.***

**4-Annexes :** lien vers le protocole sanitaire national, plan modélisé d’une classe, plan de circulation et de situation de l’école (quand on aura pu le faire avec les services municipaux)

1. Règles essentielles du Protocole Sanitaire :

1. Distanciation physique :

La première règle stricte est la **distanciation physique**.

La distance d’au moins 1m entre toute personne aux abords des portails de l’école comme dans son enceinte est **obligatoire**.

Contraire aux habitudes de l’école “ordinaire“, c’est un travail éducatif des parents et des

enseignants très important : ***sans le respect de cette règle, l’école ne peut pas ouvrir ou rester ouverte***.

Les familles devront respecter strictement les distances de sécurité sanitaire **à l’extérieur** de l’école (qui ont été matérialisées par les services municipaux).

Sous l’autorité du Directeur de l’École, l’accès à l’école pourra être refusé aux familles ne respectant pas cette règle essentielle du protocole sanitaire.

**Aucun parent** ne sera autorisé à pénétrer dans l’enceinte du groupe scolaire.

La **circulation dans l’école** sera organisée pour éviter tout croisement d’élèves et regroupements de plusieurs groupes au même endroit.

Les **salles de classes** seront aménagées afin de respecter strictement la distanciation physique. Pour respecter les 4m2 par élèves les classes accueilleront un effectif maximal de 12 élèves.

1. Les gestes barrières :

**Ne pas serrer la main** et éviter les embrassades

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique (à jeter).

1. Les masques :

Les **adultes** (enseignants et personnels municipaux) seront munis de masques. Les enfants dont les parents le souhaitent peuvent entrer avec un masque, fourni et sous la responsabilité des familles (notamment quant à la manipulation du masque concerné).

Les masques ne sont pas autorisés pour les plus petits de maternelle qui ne sont pas capacité de les utiliser correctement.

1. Lavage des mains et solution hydro-alcoolique

Les élèves doivent **se laver les mains plusieurs fois par jour** :

* à l’entrée dans l’école,
* avant et après la récréation,
* avant et après le repas, et après la classe.

De même, à chaque passage aux toilettes et chaque fois qu’un élève se mouche, il doit se laver les mains.

Le lavage des mains pour les élèves se fait en utilisant eau, savon liquide en distributeur et serviettes papier à usage unique.

* ***La solution hydro-alcoolique est à l’usage exclusif des adultes.***
1. La désinfection et le nettoyage :

Le nettoyage et la désinfection du matériel et des locaux est effectué par le **personnel municipal**.

Les Directrices sont responsables de la bonne application des consignes sanitaires dans le cadre élargi de l’école afin de garantir au mieux que les conditions d’ouverture et d’accueil sont conformes au protocole sanitaire.

Faute de la bonne application de ces consignes élémentaires, elles en informeront les autorités compétentes, en premier lieu l’Inspecteur de l’Éducation Nationale de la circonscription, et

**pourront être dans l’obligation de refuser l’accès à l’école** tant que l’état sanitaire de l’école n’est pas redevenue **conforme au protocole sanitaire**.

Les deux étapes de nettoyage puis de désinfection sont explicités quant à la méthode et à la fréquence dans le protocole sanitaire.

*Minimum une fois par jour :* tables, chaises, et sols des classes et salles occupées par des élèves (dont la salle de restaurant) et par les enseignants...

*Plusieurs fois par jour :*  sanitaires (toilettes, lavabos, robinets et poussoirs, loquets, ...), points de contact fréquents (poignées, interrupteurs, ...), rampes d’escalier, matériels pédagogiques le cas échéant (information par l’enseignant concerné), photocopieur ...

Ces deux listes ne sont pas exhaustives et ne peuvent pas se substituer aux **modalités complètes prévues dans le protocole sanitaire**.

2. L’accueil des élèves :

1. L’entrée dans l’école :

Les élèves seront accueillis selon les **groupes préalablement définis**, les familles en seront informées la semaine précédente.

Seuls **les élèves inscrits après communication** des Directrices la semaine précédente

pourront être accueillis.

 ***Tout élève non prévu ne pourra pas être autorisé à entrer.***

 ***En fonction du nombre d’élèves prévu les groupes seront accueillis de la façon suivante***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|   | Groupe GS  | Groupe CP |  |  |
| ***Entrée A*** | de 7h55à 8H00 | de 7H50à 7H55 |  |  |
|  | Groupe CM2 | Groupe CE1 | ULIS |  |
| ***Entrée B*** | de 7h50à 7H55 | de 7H55à 8h00 | 7H508H00 |  |

Pour des raisons liées au **respect du protocole** sanitaire quant à l’entrée à l’école et en classe, **aucun élève ne pourra être accueilli en dehors de l’horaire prévu** pour son groupe.

L’entrée se fera aux deux portails de chaque côté de l’école **à l’appel** de la Directrice ou de l’enseignant(e) présent(e).

La température de tout élève pourra être prise, par thermomètre frontal. Un enfant dont la **température excédant 37°8** (ou présentant des symptômes Covid-19) sera refusé.

Les élèves du groupe appelé se rendront dans l’école en **respectant la distanciation physique** où ils seront accompagnés par un enseignant afin de procéder au **lavage des mains**.

Après le lavage des mains, **le groupe d’élèves se rend immédiatement en classe** sous la conduite de l’enseignant en charge du groupe (respect de la distanciation dans l’escalier et le couloir, et avant d’entrer en classe).

Le **sens de circulation dans l’école** (préaux, escaliers, couloirs) doit être strictement respecté. Il sera matérialisé par des affichages (éventuellement par des balisages au sol selon les moyens municipaux annoncés).

1. Les groupes d’élèves :

Les groupes d’élèves seront organisés autant que faire se peut selon les niveaux de classe

des élèves. **La limite du nombre d’élèves correspond aux consignes sanitaires appliquées à**

**la taille des classes** :

Les groupes d’élèves seront ainsi de **12 élèves** jusqu’au CM2 en fonction de la surface utile des salles de classes

***En aucun cas ils ne pourront dépasser 12 élèves.***

Les enfants des personnels **prioritaires** tels que définis dans les instructions ministérielles et n’ayant aucun autre mode de garde sont accueillis à l’école ; la liste des situations professionnelles donnant lieu à dérogation est définie nationalement et rappelée dans les consignes départementales.

***L’inscription de ces enfants dans les mêmes délais sera obligatoire.***

Dans tous les cas, une **justification** pour ces enfants dont les familles “n’ont aucun autre mode de garde“ sera exigée.

**Ces élèves sont rajoutés dans les effectifs généraux** pour déterminer le nombre de groupes et les fréquences d’accueil des groupes.

***Chaque groupe d’élèves sera accueilli sur la base d’une journée entière.***

L’accueil des groupes d’élèves dépend du nombre d’élèves à accueillir chaque semaine, et du nombre d’enseignants disponibles pour cet accueil.

1. En classe :

***Chaque élève aura un bureau (table) attribué personnellement pour la journée entière.*** Chaque bureau est **espacé de plus d’1 m** des autres. L’élève ne pourra en aucun cas en changer de sa propre initiative, ni circuler en classe, quelle que soit l’organisation de la classe antérieure au confinement.

Si un sens de circulation est établi dans une classe, il doit être respecté. Les élèves sortent et rentrent strictement dans l’ordre fixé par l’enseignant(e).

 **Chaque élève doit impérativement avoir son propre matériel** (notamment tout ce qui est

prévu ordinairement dans le cadre de la classe quant à sa trousse et son petit matériel personnel). Ce matériel sera rangé dans une boite à chaussures qui restera à l’école et qui sera rendu aux familles à la fin du mode dégradé.

***Le matériel de l’élève ou celui qui peut lui être confié dans le cadre d’une activité pédagogique ne peut en aucun cas être prêté ou partagé.***

1. Les récréations :

Les récréations sont **échelonnées** selon un planning précis :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  MATIN | Groupe GS | Groupe CP |  |  |
| ***Lieu*** | Cour A1 | Cour A2 |  |  |
| ***Lavage*** | 9h05 | 9h20 |  |  |
| ***Début*** | 9h10 | 9h25 |  |  |
| ***Fin*** | 9H35 | 9h40 |  |  |
| ***Lavage*** | 9H40 | 9h45 |  |  |
|   | Groupe CE1 | Groupe CM2  |  |  |
| ***Lieu*** | Cour B1 | Cour B2 |  |  |
| ***Lavage*** | 9h10 | 9h15 |  |  |
| ***Début*** | 9h15 | 9h20 |  |  |
| ***Fin*** | 9h30 | 9h35 |  |  |
| ***Lavage*** | 9H35 | 9h40 |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| AMIDI | Groupe GS | Groupe CP |  |  |
| ***Lieu*** | Cour A1 | Cour A2 |  |  |
| ***Lavage*** | 14H25 | 14H00 |  |  |
| ***Début*** | 14H30 | 14H05 |  |  |
| ***Fin*** | 14H45 | 14H15 |  |  |
| ***Lavage*** | 14H50 | 14H20 |  |  |
|   | Groupe CE1 | Groupe CM2  |  |  |
| ***Lieu*** | Cour B1 | Cour B2 |  |  |
| ***Lavage*** | 14H05 | 14H15 |  |  |
| ***Début*** | 14H10 | 14H20 |  |  |
| ***Fin*** | 14H20 | 14H30 |  |  |
| ***Lavage*** | 14H25 | 14H35 |  |  |

 Tous les élèves **se lavent les mains avant** d’aller dans la cour, selon les mêmes règles que lors de l’entrée en classe.

Chaque groupe a un espace de cour attribué cour A1, A2, B1 et B2

Aucun groupe ne peut se trouver dans le même espace de cour qu’un autre groupe en même temps

Les **jeux de contact**, de **ballon** ou tout autre jeu impliquant des **échanges d’objets ne** seront

pas autorisés..

 ***Les gestes barrières et la distanciation physique doivent respectés dans les jeux extérieurs.***

En **fin de récréation, le lavage des mains** est obligatoire.

Les sens de circulation dans l’école seront à respecter.

En cas de **conditions climatiques** inadaptées à la sortie en extérieur, les élèves resteront en classe avec leur enseignant et utiliseront les toilettes à proximité si besoin

1. Activités en temps scolaire :
* Les activités d’éducation physiques et sportives et les activités artistiques seront limitées (puisque aucune activité collective n’est possible).

* Le matériel informatique (mobile et fixe) sera mis à disposition progressivement en fonction des possibilités de nettoyage et de désinfection.
1. La pause méridienne et le repas :

Le temps de pause méridienne, d’une **durée de 1h30** comprise dans la tranche horaire **entre**

**11h et ……..** selon les groupes, est de la **responsabilité des services de la mairie**.

Les Directrices de l’École pourront veiller au bon respect des consignes sanitaires et signaler

aux autorités compétentes les cas de défaillance.

Les élèves inscrits en restauration scolaire seront pris en charge par le personnel municipal selon un planning spécifique à définir et à mettre en place avec la restauration scolaire.

*Rappel : le temps de repas règlementaire est de 30 min.*

Le **lavage des mains** dans les mêmes conditions que lors de l’entrée à l’école est obligatoire **avant et après** le repas. Il sera de nouveau exigé avant la rentrée en classe pour la période d’après-midi.

***Les règles de la restauration scolaire doivent respecter strictement les consignes sanitaires.*** Elles s’imposent sans aucune réserve à tout élève inscrit.

Une place à table sera attribuée personnellement à chaque enfant entrant dans le réfectoire. Il **ne** faut surtout **pas** se prêter **ni** s’échanger couverts ou verres.

Les portes d’entrée et de sorties seront différentes et matérialisées afin d’aider au respect du sens de circulation.

Dans le temps de la pause méridienne, et en dehors du temps de repas, les règles mises en place lors des récréations sont appliquées, sous la responsabilité des agents municipaux.

Aucun groupe ne pourra se trouver dans le même espace de cour qu’un autre groupe

Les **élèves ne mangeant pas en restauration scolaire** seront reconduits par l’enseignant en charge du groupe à l’horaire précisé pour ce groupe. Comme pour l’entrée à l’école, le **respect de cet horaire** par les familles est impératif.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|   | Groupe GS | Groupe CP |  |  |
| ***Sortie A*** | 11h25 | 11h30 |  |  |
|  | Groupe CE1  | Groupe CM 2 |  |  |
| ***Sortie B*** | 11h25 | 11h30 |  |  |

Retour à l’école pour l’après midi des non rationnaires

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Groupe GS | Groupe CPA |  |  |
| ***Entrée A*** | 13H00 | 12H50 |  |  |
|  | Groupe CM2 | Groupe CE1 |  |  |
| ***Entrée B*** | 12H50 | 13H00 |  |  |

g) La fin du temps scolaire journalier et le retour au domicile :

Tous élèves sortant de l’école seront accompagnés préalablement pour un lavage des mains.

Comme pour l’entrée à l’école, le **respect de cet horaire** par les familles est impératif. **Faute de présence d’un adulte**, et conformément à la loi (*Code de l’Éducation*), l’élève sera laissé **à l'extérieur du portail** de l’école tout en devant respecter les règles de distanciation physique en cas d’attente d’un adulte.

Les élèves de maternelle eux devront être remis en main propre à une personne désignée par les parents.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|   | Groupe GS | Groupe CP |  |  |
| ***Sortie A*** | 15H30 | 15H25 |  |  |
|  | Groupe CM2  | Groupe CE1 | ULIS  |  |
| ***Sortie B*** | 15H25 | 15H30 | 15H30 |  |

Les élèves **inscrits à la garderie** seront pris en charge par le **personnel communal** compétent selon un planning spécifiqueà définir avec la Mairie.

Dés lors de leur prise en charge, les élèves seront conduits aux sanitaires pour un lavage des mains dans les mêmes conditions que celles de l’accueil à l’école.

3 L’organisation et le suivi pédagogique :

1. L’école n’est pas “comme avant“... contenus et continuité pédagogique :

“Dans l’état actuel des mesures de lutte contre la propagation du virus, les directives nationales montrent qu’**il ne s’agira pas d’un retour à l’état antérieur du confinement**. [...] Il convient de comprendre cette réouverture comme la poursuite, sous des modalités différentes, de la continuité pédagogique mise en place pendant le confinement. “

De fait, l'accueil à l'école à compter de la décision de la Mairie d’ouvrir les écoles et probablement jusqu’au 3 juillet au soir ne sera pas l'école “comme avant“ : “Le suivi des programmes, les évaluations, la continuité des apprentissages seront pensés **au regard de cette situation exceptionnelle**“. “Pour la fin de l’année scolaire, il parait plus opportun de maintenir les actions de continuité pédagogique telles qu’elles se sont développées pendant le confinement“

Les **contraintes sanitaires**, notamment liées à l’impérieuse **distanciation physique**, empêcheront l’équipe enseignante de faire classe “comme avant“, que ce soit quant aux éventuels ateliers collectifs, aux apprentissages et activités en groupe, aux “face à face“ pédagogiques ou au guidage personnalisé nécessitant une proximité physique...

Les activités mises en œuvre dans un premier temps viseront à “créer à nouveau le lien avec les élèves dans une **optique psycho-sociale et de resocialisation**“ notamment pour les éventuels élèves ressentis comme “fragiles“.

Si l’accueil de certains élèves au libre choix des parents est possible sur l’école, **la continuité pédagogique est aussi obligatoirement maintenue**.

Le support didactique principal restera autant que faire se peut celui qui est mis en œuvre pour “l’école à distance“ (continuité pédagogique à la maison) : “Il ne s’agira pas de faire “rattraper“ aux élèves scolarisés chez eux les activités “manquées” en classe, mais bien de **mettre en œuvre, en classe, ou à distance les activités conçues pour tous dans le cadre de la continuité pédagogique**”.

*Il ne s’agit pas de prendre le risque d’une école encore plus fracturée quant à sa dimension pédagogique et sociale. Si la reprise peut aider à une resocialisation de certains élèves, et à ce que certaines familles retrouvent une viabilité économique et professionnelle, les élèves restés à la maison pour des raisons de choix familial de sécurité ou autre doivent avoir* ***la garantie de la même attention pédagogique et didactique****.*

*De fait, l’équipe enseignante veillera à ce qu’il n’y ait* ***pas de différence*** *entre ce qui sera vu (ou revu) en* ***groupes*** *en présentiel et ce qui sera proposé dans le cadre de* ***“l’école à distance“****.*

b) Niveaux des élèves accueillis et dates :

Les élèves accueillis le seront à compter du : 8 juin 2020, pour 5 groupes

Groupe de GS : 10 élèves

Groupe de CP : 12 élèves

Groupe de CE1 : 12 élèves

Groupe de CM2A : 12 élèves

Groupe de ULIS : 7 élèves (max voir avec les transports sinon juste 4)

c) Organisation des groupes :
***Rappel :***

* Chaque groupe devra être constitué en fonction du nombre d’élèves déclarés la semaine précédente ;
* Le nombre d’enfants à accueillir par groupe étant limité en raison des mesures de distanciation physique, si un grand nombre de groupes doit être accueilli sur l’école ; La **fréquence d’accueil de chaque groupe** dépend de l’autorisation de la Mairie d’augmenter la prise en charge de plus d’élèves.

Le planning sera élaboré en fonction des décisions prises par la Mairie .

4- Protocole en cas suspicion de Covid 19

Symptômes évocateurs :

* Toux
* Eternuements
* Essoufflement
* Mal de gorge
* Asthénie
* Fièvre .

Signes évocateurs chez un élève

- Isoler immédiatement l’enfant dans une pièce dédiée : **Bureau de direction B**

- Lui mettre un masque pédiatrique.

- Le surveiller.

- Respecter les gestes barrières.

- Contacter un personnel de santé de L’E.N.

- Appeler les parents afin qu’ils viennent le chercher en respectant les gestes barrières.

- Informer les parents de la procédure à suivre.

Signes évocateurs chez un adulte

- Isoler immédiatement la personne dans une pièce dédiée : **Bureau de direction B**

- Porter un masque

- Respecter les gestes barrières.

- Contacter un personnel de santé de L’E.N.

- Rappeler de la procédure à suivre , éviter les contacts, consulter son médecin ( test de dépistage)

- Faire nettoyer immédiatement après le départ du malade la pièce de façon approfondie.

* **Contacts utiles**

Numéro du médecin de l’éducation nationale : Dr. PAIN ( PS et MS :) 0262 28 82 71

 Dr. GUYON (GS au CM2) : 0262 43 05 87

Numéro de l’infirmière scolaire: Mme. BARBIER : Collège TITAN 0262 43 61 41